



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dysfonctionnements de péage à flux libre

Question écrite n° 13765

Texte de la question

M. Jorys Bovet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les dysfonctionnements liés au péage à flux libre sur l'A79. Le péage à flux libre de l'autoroute A79 est fonctionnel depuis le 4 novembre 2022. Ce dispositif se veut innovant par l'absence de barrières de péage, remplacées par des caméras scannant les plaques d'immatriculation des véhicules qui empruntent l'autoroute. Le paiement du péage se fait soit directement par le badge télépéage, soit par une borne sur aire d'autoroute ou encore par internet. Le péage à flux libre a été présenté comme simplificateur de la vie des automobilistes, réduisant ainsi les embouteillages et les temps de parcours pour ces derniers. Un an plus tard, le résultat est plus que mitigé. En un an, ce sont 180 000 impayés qui ont été répertoriés. Ces impayés font l'objet d'amendes, parfois bien plus fortes que les quelques centimes qui aurait dû être acquittés au péage. Le problème n'est pas la fraude mais bien le manque d'informations subit par les usagers de l'A79. Les seules informations dont disposent les usagers est un panneau sur le bas-côté, qu'il faut lire en roulant à plus de 100 km/h. Dans ces conditions, le mécontentement des automobilistes est légitime. Par ailleurs, l'allongement des délais de paiement prévu par le concessionnaire n'y change rien si l'utilisateur n'est pas bien informé des modalités de paiement. Il l'interroge donc sur le bilan de l'année passée concernant le fonctionnement du péage à flux libre de l'autoroute A79 ainsi que ce qui sera mis en place à l'avenir pour permettre une meilleure compréhension du dispositif par les usagers.

Données clés

Auteur : [M. Jorys Bovet](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13765

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11133

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)